

FAQ – Foire aux questions

Sur cette page, vous trouverez les réponses à toutes vos questions relatives aux études de la musique en Europe.

FAQ – Foire aux questions

POURQUOI MOI?

1. [Pourquoi entreprendre des études à l'étranger?](#)

COMMENT PROCEDER

2. [Dois-je partir dans le cadre d'un programme d'échange?](#)
3. [Comment trouver le bon établissement/professeur?](#)
4. [Quelle est la différence entre Licence et Maîtrise?](#)
5. [Dois-je passer une audition ? Comment?](#)
6. [Quelles sont les exigences linguistiques?](#)
7. [Puis-je choisir mon professeur?](#)
8. [Quid des cours de pédagogie musicale?](#)
9. [Dois-je suivre des cours en plus de mes cours d'instrument/de chant principaux?](#)
10. [Quand partir et pour combien de temps?](#)
11. [Quand et comment devrai-je commencer mes préparatifs?](#)
12. [Que faire si les cursus sont différents de ceux auxquels je suis habitué?](#)

RECONNAISSANCE

13. [Qu'est-ce que l'ECTS?](#)
14. [Comment les ECTS se comparent-ils aux systèmes de points crédits dans les autres pays?](#)
15. [Qu'est-ce qu'un Supplément au Diplôme?](#)

Dans le cadre d'un programme d'échange :

16. [Pourrai-je valider dans mon établissement d'origine les acquis ou les crédits de ma période d'étude à l'étranger?](#)
17. [Qu'est-ce qu'un Contrat d'Etudes?](#)
18. [Comment se passent les examens?](#)

ASPECTS FINANCIERS

19. [Dois-je payer des frais de scolarité à l'étranger?](#)
20. [Pourquoi et comment demander une bourse?](#)
21. [Est-il possible de garder ma bourse pendant mon séjour à l'étranger?](#)

QUESTIONS PRATIQUES

22. [Quels sont les détails pratiques que je dois organiser?](#)
23. [Un plan d'action en bref](#)

ERASMUS MUNDUS

24. [En quoi consiste ERASMUS MUNDUS?](#)

POURQUOI MOI?

1. Pourquoi entreprendre des études à l'étranger?

Etudier à l'étranger apporte de nombreux avantages. Evoluer dans un cadre de vie et un environnement musical différent peut influencer sur votre développement musical de façon importante. Cela vous donnera l'occasion de mieux connaître le milieu musical international et la flexibilité qui est attendue de vous en tant que musicien. Cela vous sera bénéfique car de nos jours, la profession musicale devient de plus en plus internationale. Etudier à l'étranger est également une façon efficace d'enrichir votre réseau de contacts personnels et professionnels.

COMMENT PROCEDER

2. Dois-je partir dans le cadre d'un programme d'échange?

Un programme d'échange qui vous permettrait d'aller étudier à l'étranger durant vos études pourrait exister dans votre institution d'origine. Si c'est le cas, vous recevrez l'assistance de votre institution d'origine sur de nombreuses questions pour planifier votre départ. Cependant, si ce n'est pas le cas ou que vous souhaitez partir pour un programme d'étude complet dans une institution à l'étranger, vous devrez un organiser votre départ vous-même, ce qui vous demandera plus d'efforts et de temps. Cela n'est néanmoins pas impossible et rappelez-vous que de nombreux étudiants avant vous l'ont déjà fait.

3. Comment trouver le bon établissement/professeur?

La plupart des établissements d'enseignement musical professionnel ont un bureau international et un coordinateur de relations internationales ou une personne de contact qui pourra répondre à toutes vos questions en Anglais. La plupart des établissements ont aussi des sites Internet. Vous pouvez également discuter de vos projets avec vos professeurs actuels et passés. Ils ont généralement des contacts internationaux et peuvent peut-être aider à choisir le bon professeur et le bon établissement.

4. Quelle est la différence entre Licence et Maîtrise?

De nombreux pays européens sont actuellement en train d'introduire un système en trois cycles. C'est également le cas en musique. Le terme Licence (*undergraduate*) fait normalement référence au 1er cycle d'études (aussi appelé *Bachelor's degree*). Le terme Maîtrise ou Mastère (*graduate* ou *postgraduate*) fait référence au 2e cycle d'études (aussi appelé *Master's degree*). Le 3e cycle fait généralement référence au Doctorat/PhD, bien qu'il y existe une grande variété au niveau du 3e cycle en Europe.

5. Dois-je passer une audition ? Comment?

Une forme d'audition est demandée dans presque tous les cas. Des informations sur les conditions requises doivent être disponibles sur les sites Internet de l'institution qui vous intéresse. Généralement un enregistrement ou une cassette vidéo sont acceptés. Des tests théoriques sont parfois exigés également, mais l'envoi d'un bulletin scolaire mentionnant les modules que vous aurez déjà validés ainsi que vos résultats devrait suffire.

6. Quelles sont les exigences linguistiques?

Il est recommandé de posséder une certaine connaissance de la langue du pays d'accueil ; dans certains cas, elle est requise. Vous devez demander au département / coordinateur des relations

internationales s'il est nécessaire et possible de suivre un cours de préparation linguistique, soit dans votre établissement d'origine avant votre départ, dans l'établissement d'accueil avant de débiter votre séjour d'étude à l'étranger, ou pendant la période d'étude même. Certains établissements demandent aux élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement de passer le TOEFL (*Test of English as a Foreign Language*) et/ou un SAT (*Scholastic Assessment Test*).

7. Puis-je choisir mon professeur?

Les étudiants qui souhaitent étudier exclusivement avec un professeur spécifique en dehors d'un programme d'échange sont invités à prendre contact avec ce professeur auparavant par exemple lors d'un stage d'été ou une audition ou une rencontre de visu. Dans le cadre d'un programme d'échange, le choix du professeur dépendra des dispositions que votre établissement aura prises avec l'établissement partenaire à l'étranger. D'ordinaire vous pouvez mentionner une préférence pour un professeur spécifique, mais ce professeur pourra ne pas avoir de place dans sa classe. Dans ce cas, un autre professeur pourra vous être proposé.

8. Quid des cours de pédagogie musicale?

Les programmes de formation des professeurs de musique peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre en Europe. Vous devrez discuter avec votre professeur, le département / coordinateur des relations internationales ou un autre encadrant dans votre établissement d'origine, et les spécialistes de l'établissement d'accueil pour avoir si vous pouvez suivre des cours dans ce domaine et si ces cours seront reconnus comme faisant partie de votre programme d'études à l'étranger. L'Association européenne des Conservatoires (AEC) a élaboré un panorama des systèmes de formation des professeurs de musique dans chaque pays dans le cadre du projet européen EFMET – Forum européen pour l'enseignement de la musique et la formation musicale professionnelle (pour plus de renseignements veuillez consulter www.studymusicineurope.org/panoramasnationaux). Ces descriptions montrent comment ces systèmes sont construits ; les informations ont été collectées auprès des professeurs de musique de l'enseignement général et des professeurs d'instrument et de chant.

9. Dois-je suivre des cours en plus de mes cours d'instrument/de chant principaux?

Cela dépend de l'accord que vous aurez avec l'établissement à l'étranger. Cela dépendra également du degré d'avancement de vos études, qui pourrait appeler des cours supplémentaires. Certains conservatoires européens font partie d'établissements d'enseignement supérieur plus importants ou sont liés avec des universités, et peuvent donc proposer des cours dans des domaines autres que la musique. Même si cela n'est pas imposé, il est conseillé de suivre des cours en plus des cours principaux d'instrument, car beaucoup d'établissements offrent des cours très utiles et intéressants. This depends on the arrangements you will have with the institution abroad. It will also depend on your study phase, which might ask for these additional courses. Many conservatoires in Europe are part of larger higher education institutions or have connections with universities and can therefore provide classes in other fields than music. Even if it is not compulsory, it is advisable to follow courses in addition to your main instrument classes, since many institutes offer very interesting and useful courses.

10. Quand partir et pour combien de temps?

Dans le cadre d'un programme d'échange, cela dépend de l'accord conclu entre votre établissement et l'établissement d'accueil : la durée d'un échange ERASMUS peut varier d'un trimestre / semestre à une année universitaire complète.

En dehors d'un programme d'échange, il est recommandé de partir une année entière ou pour la

durée totale d'un programme complet. Prenez en compte que les calendriers universitaires peuvent différer d'un pays à l'autre.

11. Quand et comment devrai-je commencer mes préparatifs?

Gardez à l'esprit que préparer un échange prend beaucoup de temps ! Prenez soigneusement connaissance de toutes les dates limite. En général il est indiqué de commencer 1 an (au moins 6 mois) avant le début de l'échange, parfois même bien plus tôt si l'établissement où vous souhaitez aller impose une date limite précoce.

12. Que faire si les cursus sont différents de ceux auxquels je suis habitué?

Expérimenter un cursus différent est précisément la raison pour laquelle vous faites un échange ! Un choix des cours méticuleux peut substantiellement enrichir vos connaissances théoriques et pratiques et de ce fait vos qualifications.

RECONNAISSANCE

13. Qu'est-ce que l'ECTS?

Afin de faciliter la reconnaissance des acquis et des crédits, la majorité des établissements européens d'enseignement supérieur a adopté le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS). Ce système propose une échelle commune de mesure en crédits de la charge de travail censément fournie par l'étudiant pour valider des unités de cours (par exemple, une année complète de cours rapporte environ 60 crédits). Vous trouverez plus d'informations sur les ECTS dans la section Reconnaissance (Mobility and Recognition) du site Internet.

14. Comment les ECTS se comparent-ils aux systèmes de points crédits dans les autres pays?

Pour une information détaillée sur les différents systèmes de points crédits dans le monde, veuillez consulter le document «La reconnaissance internationale des études et des diplômes dans l'enseignement musical supérieur » (*The International Recognition of Studies and Qualifications in Higher Music Education*) dans la section Reconnaissance (Mobility and Recognition) du site Internet.

15. Qu'est-ce qu'un Supplément au Diplôme?

Le Supplément au Diplôme (*Diploma Supplement*) est un document attaché à un diplôme de l'enseignement supérieur dont le but est d'améliorer la « transparence » internationale et de faciliter la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes. Il est destiné à offrir une description complète de la nature, le niveau, le contenu et le statut des études qui ont été accomplies par l'individu mentionné sur le diplôme original duquel auquel le supplément est attaché. Vous trouverez plus d'informations sur le Supplément au Diplôme dans la section Reconnaissance (Mobility and Recognition) du site Internet.

Dans le cadre d'un programme d'échange :

16. Pourrai-je valider dans mon établissement d'origine les acquis ou les crédits de ma période d'étude à l'étranger?

Le contrat d'études passé entre les deux établissements devra évoquer clairement la question de la reconnaissance des acquis ou de la validation des crédits. La période d'échange pédagogique est censée faire partie intégrante de votre programme d'étude dans l'établissement d'origine. Votre période d'étude à l'étranger doit être entièrement reconnue, comme stipulé dans le contrat d'études entre les établissements d'origine et d'accueil. Assurez-vous que l'établissement d'accueil vous

fournisse les documents qui le prouvent – un relevé de notes par exemple – avec les descriptions des cours que vous avez suivis, les points crédit obtenus, les concerts auxquels vous avez participé, le type d'évaluation que vous avez passées, etc., avant votre retour (si possible).

17. Qu'est-ce qu'un Contrat d'Etudes?

Dans la plupart des échanges, un contrat sera rédigé avant que l'échange ait lieu, précisant de façon détaillée les cours que l'étudiant suivra. Dans le cadre d'échanges européens, ce contrat est un élément important dans l'organisation de l'échange ; c'est le Contrat d'Etudes (*Learning Agreement*). Le Contrat d'Etudes indique précisément quels sont les disciplines que vous étudierez. Les étudiants sont censés remplir un contrat d'études bien avant d'arriver : il doit être signé par l'étudiant, par un encadrant de l'établissement d'origine et par un encadrant de l'établissement d'accueil. Il est permis d'apporter subséquemment des modifications au contrat d'études à condition que tous les signataires les acceptent. A la fin de la période d'étude à l'étranger, l'établissement d'accueil communiquera à l'étudiant ou à son établissement d'origine un relevé de notes montrant les résultats obtenus dans le programme d'études choisi. Le contrat d'études devra contenir des renseignements sur le cours (intitulé, nombre de points crédits (ECTS), et le type d'évaluation).

18. Comment se passent les examens?

Dans un programme d'échange idéal, dans lequel les deux établissements ont confiance en leurs critères mutuels de qualité et d'évaluation, la procédure d'examen que vous suivrez devra être celle de l'établissement d'accueil. Cela peut consister en des épreuves écrites et orales, et/ou des auditions. En général, vous ne devriez pas avoir à passer un autre examen dans votre établissement d'origine, mais votre période d'étude à l'étranger sera néanmoins reconnue.

ASPECTS FINANCIERS

19. Dois-je payer des frais de scolarité à l'étranger?

Si vous décidez d'étudier à l'étranger en dehors d'un programme d'échange, prenez en considération que des frais de scolarités substantiels pourraient vous être demandés, spécifiquement aux Etats-Unis et dans certains pays européens.

Dans le cadre d'un programme d'échange bien développé, les étudiants d'échange ne sont pas censés payer de frais (de scolarité, d'inscription, d'examen, d'accès aux salles de répétition, à la bibliothèque, etc.) à l'établissement d'accueil. Toutefois, les étudiants en échange doivent être conscients qu'on leur demandera peut-être une petite participation à certains frais, comme pour l'assurance, les syndicats d'étudiants, l'utilisation des photocopieurs, les produits enregistrés, etc., comme pour les étudiants locaux. Il est vital de définir son budget très tôt. Gardez à l'esprit qu'il n'est pas toujours possible d'obtenir un permis de travail à l'étranger.

20. Pourquoi et comment demander une bourse?

Même si vous n'avez pas à payer de frais de scolarité, un échange peut s'avérer très cher. Vous devrez payer les voyages, les visas et les permis, l'assurance, le logement, etc. Votre département / coordinateur des relations internationales peut vous renseigner sur les possibilités de demande de bourse. Vous pouvez aussi obtenir des informations à l'ambassade du pays d'accueil ou dans la section informations pratiques de ce site Internet.

21. Est-il possible de garder ma bourse pendant mon séjour à l'étranger?

La personne responsable des relations internationales de votre institution peut vous fournir des informations sur ce sujet.

QUESTIONS PRATIQUES

22. Quels sont les détails pratiques que je dois organiser?

- Trouver un logement est l'une des premières étapes de cette expérience d'échange. Souvent, l'alternative la moins chère est de louer une chambre sur le campus. Toutefois, certains établissements peuvent ne pas avoir de campus. Vous devez demander conseil sur ce point au coordinateur des relations internationales de votre établissement.
- Le besoin de visa et de permis de séjour dépend de votre pays d'origine, de votre pays d'accueil, et de la durée de votre séjour. Le département des relations internationales de votre établissement peut vous communiquer de plus amples informations sur les visas et les permis.
- Vous devez contracter les assurances santé, voyage, instrument et responsabilité civile avant votre départ. Votre département des relations internationales devrait pouvoir vous renseigner
- Il peut, quelquefois s'avérer utile d'ouvrir un compte en banque dans le pays d'accueil. En Amérique du Nord, une carte de crédit est essentielle.

23. Un plan d'action en bref

Vous trouverez ci-dessous une liste de choses ou de formalités, que vous pouvez considérer comme un pense-bête lorsque vous organiserez vos études à l'étranger.

- a. Rassembler des informations
- b. Choisir l'établissement à l'étranger
- c. Définir le programme d'études
- d. Planifier le budget et les coûts
- e. Déposer une demande de bourse
- f. Demander un visa et un permis de séjour (si nécessaire)
- g. Contracter les assurances
- h. Suivre une préparation linguistique
- i. Trouver un logement à l'étranger
- j. Si cela est nécessaire et possible : demander un permis de travail
- k. Suivre une préparation sociale
- l. Avoir une adresse à l'étranger
- m. Avoir une adresse électronique
- n. Avoir une adresse de contact
- o. Arriver plusieurs jours avant le début des cours

ERASMUS MUNDUS

24. En quoi consiste ERASMUS MUNDUS?

Le programme ERASMUS Mundus est un programme de coopération et de mobilité dans le domaine de l'enseignement supérieur financé l'Union Européenne. Le programme ERASMUS Mundus offre des cours de Masters ERASMUS Mundus (impliquant trois différents établissements européens dans au moins trois pays européens), des bourses ERASMUS Mundus (destinées aux étudiants hautement qualifiés et enseignants des pays tiers) des partenariats (entre des institutions d'enseignement supérieur européennes et des pays tiers). Pour plus d'informations sur ERASMUS Mundus veuillez consulter http://ec.europa.eu/education/programmes/mundus/index_fr.html